



SON RÔLE :

- Assurer la mise en œuvre et l'entretien des radars au sol pour la surveillance et le contrôle aérien, des radars embarqués, du système aéroporté AWACS, des moyens d'aide à la navigation (approche, atterrissage...), des systèmes de défense sol-air, des bases plateformes et des unités de défense sol-air, des ensembles radars panoramiques d'acquisition de site, tridimensionnels, fixes, semi-fixes ou mobiles, veille spatiale et transhorizon,
- Mettre en œuvre les moyens radios sol-sol (courte, moyenne et longue distance) et sol-air,
- Intervenir sur les capteurs radar, les systèmes identifiants les aéronefs, les extracteurs et calculateurs de traitement de l'information, l'environnement informatique, les transmissions de données, les équipements radio, les équipements de guerre électronique...

LA BONNE VOIE POUR VOUS SI :

- Vous êtes passionné par les technologies de transmission, de surveillance et de contrôle aérien,
- Vous voulez profiter d'une veille et d'une mise à jour pointue répondant aux nouveaux besoins aux avancées technologiques,
- Vous recherchez des responsabilités techniques importantes pour la défense du territoire,
- Vous avez à cœur de participer au bon déroulement des missions par votre appui technologique.

LES CONDITIONS D'ACCÈS :

- Être de nationalité française,
- Être âgé(e) de moins de 24 ans au dépôt de candidature et moins de 25 ans à la signature du contrat,
- Être titulaire d'un baccalauréat général, Technologique ou professionnel, au maximum un BTS-DUT ou BAC +2
- Être apte médicalement et physiquement

LA FORMATION :

Formation rémunérée dès l'entrée. Durée 49 semaines :

- 1/ formation militaire de 16 semaines,
- 2/ stage de qualification élémentaire de 33 semaines,
- 3/ phase d'application en unité, sous la forme d'un parrainage de 6 mois.

LA RÉMUNÉRATION :

Solde pour un célibataire logé*

- A l'entrée à l'école de Rochefort (aviateur) : 1 316 € Nets
- A l'obtention du grade de sergent (13ème mois de Service) : 1 394 € nets
- A l'obtention du grade de sergent-chef (10 ans de Service avec brevet supérieur) : 1 571 € bruts

Prime à l'engagement initial : 1 067 € bruts, versée au 13ème mois de service.

Prime de 1 525 € bruts au 1er jour de la 5è année de Contrat.

**au 1er septembre 2013 - Solde à laquelle peuvent s'ajouter des indemnités selon la situation familiale et l'affectation géographique.*

Information, Dossier, accompagnement :

Bureau de l'armée de l'air – CIRFA Bourgogne

24 avenue Garibaldi à Dijon – 03 80 11 23 35

(8-12h et 13-18h du lundi au vendredi)